



Cotisation à l'association

Accueil de l'Enfant en Milieu Extra-Scolaire

L'association AEMES qui gère le périscolaire, est composée des parents dont les enfants fréquentent la Ruchette.

Les membres usagers doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Son comité organise plusieurs manifestations durant l'année. En apportant un coup de pouce lors de ces manifestations, le montant de la cotisation est minoré.

- Je souhaite souscrire à la cotisation de 8 euros et m'engage à aider le Comité durant un ou plusieurs évènements organisés par l'association.

- Je ne souhaite pas participer aux actions de l'association et souscris à la cotisation de 15 euros.

La cotisation est à payer lors de la constitution du dossier par chèque à l'ordre de l'AEMES ou en espèce.